

Rapport N° 101/2018

Hôtel de Police et pôle sécuritaire

Demande d'un crédit d'études de CHF 1'047'000.-

Nyon, le 28 novembre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 3 mai 2018, à la Salle du Manoir, no 2. Elle était composée de Mme Corinne Vioget Karadag (Présidente et rapportrice) et Messieurs Patrick Buchs, Stéphane Delley, Yves Felix, Yves Gauthier-Jaques, David Saugy et Jean-Pierre Vuille. M. Jonas Donnet était absent. MM. Claude Uldry, Municipal du Service Architecture et bâtiments (AB) et M. Troesch, chef de services étaient présents pour présenter le sujet du préavis. La commission tient à les remercier pour leurs explications et réponses.

Une deuxième séance a eu lieu le 20 septembre 2018 à laquelle ont été conviés les municipaux, MM. Maurice Gay, Municipal de l'urbanisme, et Claude Uldry ainsi que M. Michel Peter, directeur-adjoint du service des Ambulances. La commission était au complet.

Présentation

Lors de la première séance, M. Uldry a fait un bref historique du projet en question. En janvier 2017, un montant avait été accordé par le Conseil communal afin de lancer l'appel d'offre pour le crédit d'étude du dossier et définir quel serait le pool de professionnels appelé à créer un avant-projet. A relever que le chef de projet communal a accompagné dès le début les groupes de travail.

Il est important de savoir que l'hôtel de police actuel ne répond plus aux normes cantonales et qu'une dérogation a été accordée par le canton jusqu'à fin 2020 afin que de le mettre aux normes et recevoir son accréditation. Devenu trop petit, le poste de police ne répond plus aux nécessités d'un tel service à la population et son accréditation reste en suspens.

Depuis 2017, il a été beaucoup réfléchi sur ce que devait être le nouvel Hôtel de police et ses implications. Il a été soulevé à maintes reprises que la Ville de Nyon tenait à rester maîtresse en son territoire et que, pour cette raison, elle préfère construire l'Hôtel de Police puis louer les surfaces à la police plutôt que laisser cette dernière prendre en main le projet. En effet, en gardant la main, la ville de Nyon s'assure que le futur Hôtel de police soit rationnel et de plus la Police ne possède pas de service d'architecture et pourrait voir les choses en trop grand. Cela permet aussi à la ville de garder le contrôle de toute la parcelle comprenant les pompiers ainsi que la réserve des biens culturels.

Il a été rappelé aux commissaires que construire un hôtel de police est un projet spécifique et conséquent. Cela est beaucoup plus compliqué que de construire des logements de par les normes cantonales et des aspects logistiques très particuliers à respecter.

M. Troesch confirme que le projet est des plus intéressants même s'il est très complexe car peu courant. Une particularité est le cheminement et les accès des différents publics qui sont soumis à des règles précises. En effet, pour des raisons de discrétion aisément compréhensibles, il est important que prévenus, témoins, personnel administratif, public, etc. ne se croisent pas dans l'édifice aussi faut-il prendre en considération tous les flux possibles. Ce projet en devient un véritable casse-tête !

Durant l'année passée, un pool (architecte chef de projet) a été nommé. Aucun concours n'a été lancé mais un appel d'offre ouvert. Le crédit accordé par le préavis 25/2016 comprenait l'étude des diverses phases afin de décortiquer les prémisses du projet. Le comité d'évaluation a retenu le bureau d'architecte Ferrari.

L'élaboration du projet est un véritable travail interactif entre les utilisateurs, le mandataire, le service d'architecture et bâtiments agissant aussi en tant qu'arbitre. Cela a l'avantage de ne pas créer de doublons et de créer un outil fonctionnel, sans surface inutile et sans luxe. Le groupe a visité plusieurs hôtels de police (Ouest lausannois, Morges) et en a retiré des informations fort utiles. Citons l'hôtel de police de Morges, suivi durant les travaux puis en exploitation, qui est loué par la police, ce qui provoque déjà moult frustrations. Il est à noter que l'Hôtel de Police s'avère aussi déjà trop exigü.

Afin de bien comprendre les besoins des utilisateurs le chef de projet et son équipe vont d'ailleurs passer une semaine en immersion à la police afin de bien comprendre les nécessités et prérogatives d'un tel service. Ce projet est en effet une première pour la ville ainsi que pour le mandataire qui a de l'expérience de bâtiments protégés mais plutôt pour des casernes.

Il est encore mis à la connaissance de la commission que la circulation et les flux de véhicules sont des éléments de prime importance. En effet, en cas d'urgence, tant la police et les pompiers doivent pouvoir quitter la zone immédiatement et rapidement. Il ne faut oublier de créer des places de parking pour le personnel et spécialement pour la quarantaine de pompiers de milice qui pourraient être tous appelés en même temps et qui arrivent avec leur véhicule privé. Qui parle de véhicules d'urgence parle également de garage au rez-de-chaussée pour un départ facilité et immédiat. Il s'est avéré qu'un parking au rez-de-chaussée pour tous ne pourrait être possible aussi il a été choisi de mettre uniquement les véhicules prioritaires au sous-sol avec une rampe donnant côté route de Divonne.

Par rapport à la difficulté des flux des différents publics déjà cité, il a été décidé que seul le personnel aura accès au premier étage et le rez-de-chaussée comprendra la réception, les cellules ainsi que différents accès protégés pour les prévenus, avocats et autres publics. Au premier étage, seront aménagés un patio et la cafétéria. A noter que les parois extérieures seront conçues de manière à laisser passer la lumière pour permettre de travailler convenablement mais ne permettront pas d'être vu de l'extérieur.

Dans le projet, a aussi été prévu l'agrandissement de la cafétéria des pompiers car cette dernière devenait trop exigüe. Il s'agit de l'unique modification à la caserne des pompiers.

Il a aussi été pris en compte les aspects sécuritaires liés aux véhicules et la possibilité de voitures-béliers aussi le côté route de Divonne devait être amélioré. Dans tout le projet, rien de superflu n'a été prévu, comme aurait pu être construit le stand de tir dynamique dont la PRN rêve et qui se fera finalement à Bienne.

Toutes ces questions et solutions ont été traitées durant cette dernière année, depuis l'octroi du financement de l'avant-projet.

L'achat de la parcelle 1424 dont la villa était louée à l'EVAM permet maintenant un accès direct au pôle sécuritaire. Actuellement, des négociations sont aussi en cours pour le petit triangle de terrain (au croisement des parcelles 1424, 5121 et 1083). Dès l'achat de ce terrain, les parcelles 1424 et 1782 ne feront plus qu'une.

Le sujet du préavis 101 concerne donc le crédit d'étude pour poursuivre le projet et non plus l'avant-projet. Le montant octroyé sera utilisé pour lancer les offres de soumission. Ultérieurement, un préavis sera déposé pour le crédit de réalisation.

Questions des commissaires

Restera-t-il une annexe de la police en ville ?

Oui mais rien n'est encore fixé sur l'endroit, la grandeur et le nombre de personnes qui y seront présentes.

Que paieront les communes qui font partie de la PNR ?

Un loyer de 5% sera perçu dont la police de Nyon qui louera également leur surface. Le CODIR de la PRN est au courant. Il est à noter que ce loyer est très correct et est, par exemple, inférieur à ce que paie la commune de Morges. Cela aura une incidence financière pour la ville puisque la police de Nyon paiera la plus grande partie, soit env. CHF 112'000.-/an.

En ce qui concerne la construction et l'entretien, il n'y a aucune répartition des frais du projet entre les communes, Nyon étant propriétaire des lieux.

Qu'en est-il de la PNR, son développement ? (diverses questions)

Il est prévu dans l'hôtel de police un espace pour 110 ETP ; actuellement, l'effectif de la PNR est de 78,5 EPT mais il est déjà prévu une augmentation de 3 EPT dans les 3 prochaines années.

Pour information, une arrivée d'env. 10'000 habitants à Nyon (projection pour 2030) impliquerait 10 EPT supplémentaires.

En cas d'intégration d'une commune telle que Grens, ce serait 1 à 2 EPT nécessaire en plus, une ville comme Gland env. 20 EPT.

Si une commune quitte la PNR, il n'y a pas de compensation de cette dernière ou indemnité prévue, à moins que le départ se fasse hors du cadre statuaire.

Pourquoi les vœux mentionnés dans le rapport 25/2016 n'ont-ils pas été intégrés et même pas abordés dans ce préavis ? (intégration des ambulances)

Ceci n'a pas été oublié mais n'est pas inclus dans le préavis. En effet, la parcelle n'est pas assez grande pour accueillir les ambulances et ces dernières voulaient exclusivement un parking au rez-de-chaussée, ce qui n'était pas possible. M. Troesch précise que la proximité avec les ambulances n'est pas primordiale. Les besoins ne sont pas les mêmes, en surfaces et en dimensions. Cela impliquerait encore plus de problèmes de flux de sorties, déjà difficiles entre les pompiers et la police.

D'ailleurs, des discussions ont eu lieu avec l'actuel propriétaire. Ce dernier désire remettre son entreprise dans un proche avenir et ne voulait pas s'engager dans des frais supplémentaires (loyer plus élevé) La commune ne l'a donc pas senti partenaire dans ce projet. Il s'est d'ailleurs retiré par la suite.

Il n'est cependant pas exclu d'intégrer les ambulances si une nouvelle parcelle adjacente se retrouvait sur le marché mais les 2 parcelles intéressantes (Lude et ABC Taxis), par leur affectation, ne permettent pas l'implantation d'un poste de police ou d'ambulances.

M. Uldry précise que Nyon rêve du pôle sécuritaire depuis 20 ans, une motion a été déposée pour le terrain derrière la caserne mais il a été utilisé comme dépôt des biens culturels. Il est sûr qu'à la place auraient pu être installées les ambulances.

Discussions

A l'unanimité, la commission s'est accordée sur la nécessité d'un nouvel hôtel de police et a compris l'urgence de sa réalisation.

Cependant, le sujet principal des discussions a été la non-intégration du service des ambulances dans ce qui devait être un vrai pôle sécuritaire. Les réponses reçues n'ont pas satisfait les commissaires. Ces derniers n'ont pas pu comprendre que la Municipalité fasse tout simplement

l'impasse sur l'amendement accepté par le conseil communal lors du rapport sur le préavis 25/2016 liant l'octroi du crédit à l'intégration des ambulances. Cette occultation est jugée inadmissible et scandaleuse pour certains commissaires qui ne peuvent tout simplement l'accepter.

C'est d'ailleurs suite à cette discussion qu'une deuxième séance a été demandée afin de s'assurer de l'impossibilité d'intégrer le service des ambulances et ne pas se retrouver, dans quelques années, à devoir le faire, avec les coûts importants supplémentaires que cela impliquerait.

La deuxième séance de la commission a amené d'intéressantes précisions et informations puisque tous les acteurs concernés ont été réunis autour d'une même table. M. Peter, directeur-adjoint de la société des ambulances, a exposé ses besoins et préoccupations du fait que le site actuel devient trop petit et ne pourra pas, par exemple, accueillir les deux nouveaux véhicules commandés. Une solution doit donc être trouvée urgemment même si une prolongation du bail a été signée ; un changement de site est inéluctable. A savoir qu'une partie du loyer est allouée par le canton et que ce dernier pourrait augmenter sa participation dans le cas d'un déménagement dans des locaux neufs. Si la volonté de l'entreprise des ambulances est de rester à Nyon, elle est obligée d'envisager un départ de la commune, si cette dernière ne peut lui allouer un terrain.

M. Peter a également porté à la connaissance de la commission que les chiffres énoncés au tout début du projet avaient augmenté très rapidement et que c'est cette raison qui les avait poussé à se retirer du projet même si l'intérêt est resté le même et qu'intégrer le pôle sécuritaire serait la solution idéale pour tous, service des ambulances, ville et citoyens inclus.

Durant les discussions de cette deuxième séance, il a été fait état de la parcelle adjacente no 1093 (la parcelle Lude) qui est d'ailleurs sujet d'un autre préavis et qui semblerait convenir à l'installation du service des ambulances. M. Gay précisera ultérieurement que les plans d'affectation devraient être changés puisque le service d'ambulances se doit de se situer sur une zone d'utilité publique et non sur une zone industrielle et artisanale, prévue pour des entreprises privées. En outre, la Municipalité a rappelé à la commission que l'affectation future de la parcelle 1093 n'était pas le sujet du préavis et qu'un amendement au présent rapport ou le dépôt d'un postulat devraient être déposés dans ce sens.

Cependant, les informations que M. Peter a transmises à la commission et celles subséquentes ont consolidé l'idée que la conservation du service des ambulances était possible et qu'il fallait mettre tout en œuvre pour y arriver. Les problèmes antérieurs au sujet des loyers trop élevés, de la nécessité d'avoir les garages au rez-de-chaussée et autres ont été tout simplement balayés.

Très partagée par l'urgence et nécessité à délibérer sur le futur du service des ambulances à Nyon dans le présent préavis, la majorité de la commission s'est finalement ralliée au postulat déposé par un des commissaires, M. le Conseiller David Saugy..

Conclusion

Etant donné l'état et la dimension de l'actuel hôtel de police, la majorité de la commission juge nécessaire la construction du nouvel Hôtel de Police. De plus, l'accréditation exceptionnelle accordée par le Canton à la police de Nyon pour se conformer aux normes cantonales n'est valable que jusqu'à fin 2020, ce qui implique un caractère de réelle urgence en la matière. Il est à noter que le service administratif et la direction de la police de Nyon a déjà dû s'installer à Champ-Colin et que travailler sur deux sites n'est évidemment source d'efficience.

Il est aussi clair que la population nyonnaise a besoin d'une police efficace et que ses membres puissent œuvrer dans de meilleures conditions leur permettant de mener leur travail, par ailleurs difficile, à bien.

La commission juge donc qu'il faut aller de l'avant sans attendre. Il est cependant sûr qu'elle déplore qu'une solution pour l'intégration des dites ambulances n'ait pas été trouvée alors que cela avait pourtant fait lieu d'un amendement du préavis 25/2016. Elle craint que, de ce fait, le service des ambulances quitte la commune, ce qui serait plus que dommageable pour la ville et ses citoyens. En effet, la rapidité d'intervention est primordiale pour les soins d'urgence et le temps de trajet serait fortement rallongé si les ambulances devaient partir de Gland ou de Vich. La proximité

de l'hôpital et de l'autoroute sont des éléments primordiaux et nous vous rappelons que les chances de survie sont parfois mesurables en secondes. Nous ne devons pas laisser filer le service des ambulances aussi nous vous prions, Mmes et MM. les conseillers communaux de renvoyer le postulat Saugy à la municipalité afin que ce sujet de plus haute importance soit traité avec le soin et l'urgence qu'il mérite.

En outre, la commission s'inquiète de l'augmentation des coûts entre le premier préavis (10-12 mio) et le présent (15 mio). Elle demande donc à la Municipalité d'être tout particulièrement vigilante à ce point, surtout en cette période de vaches maigres-

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 101/2018 concernant la demande d'un crédit d'études de CHF 1'047'000.- TTC pour la construction d'un Hôtel de Police et la mise en place du pôle sécuritaire,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 1'047'000.- TTC pour la construction d'un Hôtel de Police et la mise en place d'un pôle sécuritaire ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La commission :

Mme Corinne Vioget Karadag (Présidente et rapportrice)

MM. Patrick Buchs

Stephane Delley

Jonas Donnet

Yves Gauthier-Jaques

Yves Felix

David Saugy

Jean-Pierre Vuille